

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal :	19
En exercice :	19
Présents :	14
Pouvoirs :	02

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 13 mai à 19h00
le Conseil Municipal de la Commune de BEUCROISSANT,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, à la salle du Conseil
municipal,
sous la Présidence de M. Antoine REBOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mai 2025

Présents : M. Antoine REBOUL, Mme Christiane CARNEIRO, M. Patrick ROY, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ, M. Guy CARMONA, Mme Constance CALI, Mme Dominique FAUCON, M. Manuel GOMEZ, M. Stephan HERVE, Mme Stéphanie ROUX, Mme Karen BISSONET, Mme Sylvie FIGUET, Mme Annick FABBRI, M. Christophe FAYOLLE **formant majorité des membres en exercice.**

Absents représentés : Mme Michelle CIAVATTI qui a donné pouvoir à M. Patrick ROY, Mme Sandrine COMBE qui a donné pouvoir à M. Christophe FAYOLLE.

Absents excusés : M. Laurent CHARPENAY, M. Hugo GALATIOTO, M. Franck CHARPENAY.

Secrétaire de séance : Mme Dominique FAUCON

La séance débute à 19h02.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Dominique FAUCON **a été nommée secrétaire de séance à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 est adopté à 16 voix pour.

MARCHES DE TRAVAUX « AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE ET DE LA COUR D'ECOLE »
Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la consultation pour les travaux d'aménagement de la place du village et de la cour d'école a été lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Cette consultation est constituée de 2 lots :

- Lot n°1 « Réseaux »
- Lot n°2 « Aménagement »

La consultation a été publiée sur le JAL Affiches de Grenoble et la plateforme marchés sécurisés le 12 mars 2025 avec une date limite de réception des offres le 15 avril 2025 à 12h00.

Au terme du délai fixé pour la remise des offres, 6 candidats ont déposé une offre par voie dématérialisée soit 4 candidats pour le lot n°1 et 2 candidats pour le lot n°2.

Le règlement de consultation prévoyait une appréciation de l'offre la mieux disante selon les critères de jugement suivants :

Valeur technique de l'offre : 60%

Prix de la prestation : 40 %

Concernant le lot N°1 « Réseaux », les 4 offres sont :

- CARÉ TP à l'Albenc (38) avec BIAELEC en sous-traitance,
- SNTP PIZZARO au Fontanil Cornillon (38), avec CITEOS en cotraitance,
- SOBECA à Anse (69), avec COLAS en sous-traitance,
- TOUTENVERT à Chatte (38) avec BIAELEC en sous-traitance.

A la suite d'une première analyse réalisée par le bureau d'études ECE, maîtrise d'œuvre, les 4 offres très proches les unes des autres ont démontré l'existence d'un prix de marché.

En se fondant sur l'analyse serrée des 4 offres au lot N°1, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 29 avril 2025 a proposé de retenir l'offre suivante :

- **CARÉ TP à l'Albenc (38) avec BIAELEC en sous-traitance** pour un montant de **149 165,80 euros HT.**

Concernant le lot N°2 « Aménagement », les 2 offres sont :

- Groupement SOLS ALPES / LAQUET / COLAS
- Groupement TERIDEAL / MIGMA / GACHET

Conformément au règlement de la consultation, la commune a engagé une négociation. Un courrier de négociation financière a été envoyé le 23 avril 2025 via la plateforme aux 2 candidats les invitant à faire parvenir une nouvelle offre financière pour le 30 avril 2025.

Les deux candidats concernés ont répondu à la négociation financière.

En se fondant sur l'analyse des 2 offres au lot N°2 réalisée par le bureau d'études CAMBIUM Paysage, maîtrise d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 6 mai 2025 a proposé de retenir l'offre suivante :

- Groupement SOLS ALPES / LAQUET / COLAS qui se trouve le mieux placé à l'addition des critères pondérés **pour un montant de 659 999,03 € HT.**

Considérant les rapports d'analyse des offres proposés à la Commission d'Appel d'offres du 29 avril 2025 et 6 mai 2025, et les conclusions unanimes de cette Commission ;

Monsieur le Maire précise, suite à la demande de Monsieur Manuel GOMEZ, que l'offre se situe à environ 2% au-dessus de l'estimation du Maître d'œuvre.

Les coûts pourront également être diminués sous forme d'avenants avec les entreprises notamment sur le lot « aménagement ».

Monsieur le Maire précise que la Maîtrise d'œuvre a une bonne connaissance et des compétences avérées.

Madame Stéphanie ROUX demande s'il sera possible de brancher des illuminations au sol.

Messieurs Guy CARMONA et Manuel GOMEZ confirment que les coffrets seront adaptés à cet effet.

Monsieur le Maire précise que 5 organismes bancaires ont été consultés pour l'emprunt et que l'offre sera présentée au prochain Conseil municipal.

Le Conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Attribue** le marché de travaux Aménagement de la place du village et de la cour d'école - Lot N°1 « Réseaux » à l'entreprise CARÉ à l'Albenc (38) avec BIAELEC en sous-traitance pour un montant 149 165,80 euros HT.

- **Attribue** le marché de travaux Aménagement de la place du village et de la cour d'école - Lot N°2 « Aménagement » au groupement SOLS ALPES / LAQUET / COLAS pour un montant de 659 999,03 € HT.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux Aménagement de la place du village et de la cour d'école.

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Isère.

CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LA FONDATION SOLIDARITÉS DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE DE BEUCROISSANT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Fondation Solidarités Crédit Agricole Centre-Est, créée à l'initiative de la caisse régionale du Crédit Agricole Centre-est, soutient des projets dans différents domaines dont la culture, patrimoine et tourisme.

Il précise que l'Association Rénov'Eglise œuvre en faveur de la restauration de l'Eglise Saint-Georges de Beucroissant, entreprend et organise de nombreuses actions pour collecter des fonds.

A cet effet, l'Association Rénov'Eglise a sollicité la fondation solidarités du Crédit Agricole Centre-Est en tant que mécène pour apporter un soutien financier à la réalisation des travaux de rénovation intérieure de l'Eglise de Beucroissant.

Dans le cadre de ce mécénat, la fondation s'est engagée à verser, pour le projet de restauration des vitraux de l'Eglise, un don numéraire d'un montant total de 7 000 euros.

Le don sera versé en une fois, sur appel de fonds, à la Commune de Beucroissant.

Monsieur le Maire salue le travail réalisé par l'association Rénov'Eglise, qui a fait en sorte de trouver les financements complémentaires pour la rénovation des vitraux auprès de la Fondation du Crédit Agricole Centre-Est pour un montant de 7 000 euros.

Monsieur Patrick ROY précise que l'entreprise de peinture a avancé son intervention, nécessitant une réorganisation des entreprises intervenantes et que la livraison des travaux devrait intervenir fin septembre.

Le Conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat tripartite entre la Commune, l'Association Rénov'Eglise et la Fondation d'entreprise Solidarités Crédit agricole Centre-Est.
- **Charge** Monsieur le Maire, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Madame le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu
 - Madame la Déléguée générale de la Fondation d'entreprise Solidarités Crédit Agricole Centre-Est.
 - Monsieur le Président de Rénov'Eglise

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose qu'un agent du service administratif remplit les conditions pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Considérant que cet agent donne satisfaction dans l'exercice de ses missions et que le poste occupé est en adéquation avec le grade, Monsieur le Maire propose de le nommer à ce grade.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe. Le tableau des effectifs doit donc être modifié.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder comme suit :

Modification à compter du 1^{er} mai 2025 :

FILIERE	NOMBRE DE POSTES CONCERNÉS	POSTE CRÉÉ	POSTE SUPPRIME
Administrative	1	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 stipulant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'arrêté du Maire N°2022-028 du 14 juin 2022 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Adopte** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2025, chapitre 012.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Madame le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

DÉLIBÉRATION SUR LA RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PROCHAIN MANDAT

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-1, L5211-6-1 et L5214-16 ;

La composition du Conseil communautaire est fixée selon les modalités prévues par l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Selon cet article, pour la communauté de communes de Bièvre Est, le nombre de siège est de 30 et réparti à la proportionnelle à la plus forte moyenne. Les communes n'ayant obtenu aucun siège se verront automatiquement octroyer un siège de droit. La répartition hors accord local implique donc un Conseil communautaire de 34 membres.

Cependant, des modalités dérogatoires permettant l'octroi de sièges supplémentaires sont ouvertes par l'article L5211-6-1 du CGCT.

En effet, les collectivités peuvent conclure un accord local.

Celui-ci doit être adopté, avant le 31 août 2025, par les 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population locale ou par la moitié des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population.

Cet accord local doit respecter les conditions suivantes :

- Le nombre de sièges maximum ne peut dépasser 25 % du nombre de sièges qui auraient été obtenus hors accord local (arrondi à l'entier inférieur) : soit 42 pour Bièvre Est.
- Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune en vigueur (respect de l'ordre démographique).
- Chaque commune dispose d'au moins un siège.
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.
- La part des sièges attribués dans chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la communauté (sauf le siège pour les communes n'en ayant pas).

Actuellement, le conseil communautaire est composé de 42 membres suite à l'accord local intervenu en 2019.

Pour le prochain mandat, les communes doivent se prononcer sur la répartition des sièges à l'issue des prochaines élections municipales. Il est proposé de maintenir la répartition actuelle soit 42 sièges.

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Fixe** à 42 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la communauté de communes de Bièvre Est et de les fixer comme suit :

Communes	Population	Nombre de sièges
Apprieu	3 602	6
Beaucroissant	1 843	3
Bévenais	1 042	2
Bizonnes	1 028	2
Burcin	439	1
Châbons	2 152	4
Colombe	1 803	3
Eydoche	541	1
Flachères	568	1
Izeaux	2 138	4
Le Grand-Lemps	3 093	6
Oyeu	1 092	2
Renage	3 361	6
Saint-Didier-de-Bizonnes	330	1

- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Madame le Préfet de l'Isère
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bièvre Est

AUTRES SUJETS D'INFORMATION

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal des points suivants :

- *Une enquête publique se déroulera du 2 juin au 04 juillet 2025 concernant la modification N°4 de PLUI*
- *Le dossier d'enquête publique sera consultable :*
 - *En version dématérialisée*
 - *Dans 3 lieux d'enquête (dossiers papiers et registres), aux horaires d'ouverture des lieux concernés. Des permanences du commissaire enquêteur seront également prévues dans ces lieux qui seront :*
 - *Le siège de Bièvre Est (permanences les 10/06 de 14h00 à 17h00 et 4/07 de 09h00 à 12h00)*
 - *La mairie de Bizennes (permanence le 14/06 de 9h00 à 12h00)*
 - *La mairie d'Izeaux (permanence le 25/06 de 9h00 à 12h00).*
- *L'aménagement de la Place : Une réunion publique se déroulera le mercredi 4 juin 2025. Les entreprises retenues préciseront le calendrier provisoire au préalable de cette réunion avec une fermeture de la place à prévoir sur une durée de 3 mois (octobre-novembre-décembre). Des itinéraires piétons seront prévus pour rendre accessible l'école et les commerces. Le marché sera déplacé, si possible place de la Mairie, entre l'école et la mairie.*
- *Les travaux de l'Eglise avancent bien. Monsieur le Maire félicite le travail de coordination réalisé par Monsieur Patrick ROY et Madame Michelle CIAVATTI, Adjoint, ainsi que l'ensemble des intervenants dont 3 entreprises de Beaucroissant (Gaël CHARPENAY, MB Escaliers, Jérôme CHARPENAY)*
- *La Foire d'avril s'est extrêmement bien passée. Quelques inquiétudes durant la préparation liées à la pression des services sanitaires concernant une épidémie de rougeole. Un nouveau dispositif d'encaissement a été mis en place à l'entrée du G1 sur proposition de la régisseuse. Des tablettes digitales viennent également équiper les encaisseurs pour plus de facilité de consultation. Les autorités de l'Etat se disent satisfaites des visites des ERP. La quasi-totalité des restaurateurs sont passés au gaz. Le dispositif d'accueil des chevaux a été amélioré et apprécié par la DDPP. L'itinéraire de sécurité a également été fortement amélioré. Deux poteaux incendie supplémentaires seront également installés.*

La commune est impliquée sur le plan agricole en étant présente lors des différentes instances des organisations notamment AgriVillage
Une rencontre avec les forains était programmée avant la foire avec un bon état d'esprit et des relations facilitantes.

Une commission finances sur les tarifs de la foire de septembre est programmée le 27 mai.
- *Madame Christiane CARNEIRO fait part du décès de Madame Paris Paccard Promonnet Cécile, maman de trois enfants scolarisés à l'école de Beaucroissant et du soutien de la commune.*

La séance étant close, elle est levée à 20h08.
Beaucroissant, le 15 mai 2025.

**La secrétaire de séance,
Dominique FAUCON**

**Le Maire,
Antoine REBOUL**